

Le 11 août 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 11 août 2014 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
M. Réjean Rioux, conseiller,

Mme Marie LeBlanc, conseillère, et Messieurs M. Maurice Vaney, conseiller, et M. Gilbert Larrivée, conseiller sont absents.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, et M. Marc Lemay, greffier.

1 citoyen assiste à l'assemblée.

12 855

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 856

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 14 JUILLET 2014

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance du 14 juillet 2014 tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 857

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JUILLET 2014

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de juin 2014 au montant total de 903 704,54 \$.

ADOPTÉE

12 858

DONS ET SUBVENTIONS

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- | | |
|--|--------|
| ➤ Chevaliers de Colomb (mini gala) | 100 \$ |
| ➤ La Baleine Bricoleuse (Fête de Noël) | 250 \$ |

ADOPTÉE

12 859

MODIFICATION AU BUDGET 2014 OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget modifié déposé à la Société d'habitation du Québec par l'Office municipal d'habitation de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à l'adoption de ce budget modifié;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal approuve le budget 2014 de l'O.M.H. de Trois-Pistoles tel que modifié et accepte de payer la quote-part municipale maintenant évaluée à 27 979 \$ plutôt qu'à 25 479 \$.

ADOPTÉE

12 860

ENTENTE AVEC LES COMPAGNONS DU PATRIMOINE VIVANT DE

TROIS-PISTOLES PRÊT DE RIDEAUX DE SCÈNE

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil autorise Mme Pascale Rioux à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, d'une entente avec les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant concernant le prêt à cet organisme de rideaux de scène.

ADOPTÉE

12 861

SOUSSION PELLETIER ET COUILLARD DESCRIPTIONS TECHNIQUES DE CERTAINES ASSIETTES DE RUES DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que: la Ville de Trois-Pistoles accepte la soumission de Pelletier et Couillard, arpenteurs-géomètres, au montant de 12 500 \$, avant taxes, pour la réalisation des descriptions techniques de certaines rues de la ville.

ADOPTÉE

12 862

SOUSSION EMPRUNT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 878 800 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 800 ET 736

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

QUE : Le Conseil de Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 août 2014 au montant de 878 800 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 800 et 736. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$ de valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

| MONTANTS | TAUX | ÉCHÉANCES |
|-----------|-----------|--------------|
| 38 800\$ | 2,67000 % | 19 août 2015 |
| 39 700\$ | 2,67000 % | 19 août 2016 |
| 40 800\$ | 2,67000 % | 19 août 2017 |
| 42 000\$ | 2,67000 % | 19 août 2018 |
| 717 500\$ | 2,67000 % | 19 août 2019 |

QUE : Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

12 863

EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 878 800 \$ PRÉVU AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 800 ET 736

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Trois-Pistoles souhaite emprunter par billet un montant total de 878 800 \$:

| Règlement no | Pour un montant de (\$) |
|--------------|-------------------------|
| 800 | 181 880 \$ |
| 800 | 396 220 \$ |
| 736 | 300 700 \$ |

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 878 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 800 et 736 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et la trésorière-adjointe, Mme Pascale Rioux;

QUE les billets soient datés du 19 août 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE : les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|-------------|------------------------------------|
| 2015 | 38 800 \$ |
| 2016 | 39 700 \$ |
| 2017 | 40 800 \$ |
| 2018 | 42 000 \$ |
| 2019 | 43 000 \$ (à payer en 2019) |
| 2019 | 674 500 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Trois-Pistoles émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 août 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 800 et 736, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

12 864

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE M. TOMMY BEAUDOIN ROY

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Tommy Beaudoin Roy à titre de pompier volontaire. M. Beaudoin Roy sera soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 11 février 2015.

ADOPTÉE

12 865

APPUI AUX DÉMARCHES DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DES BASQUES ET DES TRAVERSES RIMOUSKI/FORESTVILLE ET CELLE DU LAC TÉMISCOUATA RECONNAISSANCE À TITRE DE SERVICES DE TRAVERSES INTERMÉDIAIRES

ATTENDU QUE la Compagnie de Navigation des Basques a initiée auprès du Gouvernement du Québec et de la Société des Traversiers du Québec une démarche visant la reconnaissance de la Traverse Trois-Pistoles/Les Escoumins et l'obtention d'un support financier récurrent du gouvernement du Québec pour assurer la viabilité et la pérennité de ce service;

ATTENDU QUE la Compagnie de Navigation des Basques n'est pas la seule à avoir entrepris une telle démarche puisque les deux autres entités du Bas-St-Laurent assurant la traverse Rimouski/Forestville et celle assurant la traverse du Lac Témiscouata ont également fait une démarche dans le même sens auprès des autorités concernées;

ATTENDU QUE la Compagnie de Navigation des Basques fait front commun avec les deux services de traversiers cités précédemment afin que leurs services soient reconnus par le Gouvernement du Québec comme un service complémentaire au réseau des services de traverse de la Société des Traversiers du Québec;

ATTENDU QUE qualifié d'outil de développement économique pour les territoires des Basques et de la Haute-Côte-Nord ainsi que pour la Communauté Innue Essipit, le service de traversier centenaire de Trois-Pistoles/Les Escoumins a traversé les époques en maintenant un lien maritime entre les territoires concernés tout en désengorgeant la route 138 et en favorisant des échanges commerciaux entre les deux rives dont les retombées économiques atteignent une moyenne annuelle de 5 000 000 de \$;

ATTENDU QUE jusqu'à la fin des années 1980, ce service de traversier a été opéré par différents propriétaires privés et qu'en 1992 on assista à une première mobilisation du milieu afin d'assurer la survie de ce service. À cet effet, grâce à l'initiative d'un important groupe de gens d'affaires des deux rives, la Compagnie de Navigation des Basques fut alors créée dans le but d'assurer la continuité du service. Cette nouvelle Compagnie procéda alors à l'acquisition d'un nouveau navire que l'on baptisa *L'HÉRITAGE 1*; navire qui assure encore aujourd'hui la liaison maritime Trois-Pistoles/Les Escoumins;

ATTENDU QU'EN 2008, une seconde mobilisation du milieu fut nécessaire afin d'assurer encore une fois la survie de la traverse Trois-Pistoles/Les Escoumins. Confrontés alors à une situation financière difficile, en raison de quatre années d'interruption du service (2002, 2005, 2006 et 2007) causée par la vétusté des quais, la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles et Les Escoumins (RIIP) devint alors l'actionnaire majoritaire de la Compagnie de Navigation des Basques et grâce à une mise de fonds importante de ce nouvel actionnaire et à la réalisation de la réfection des quais la reprise du service de traverse fut assurée;.

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences de Transports Canada/Sécurité maritime (cale sèche à tous les cinq ans) la Compagnie de Navigation des Basques a dû procéder en 2012 à d'importants travaux de mise aux normes et d'entretien sur le navire *L'HÉRITAGE 1*. Au coût de 1 701 310\$, ces travaux ont pu être réalisés encore une fois grâce au soutien du milieu grâce à l'implication financière des municipalités de Trois-Pistoles, de Les Escoumins et de Notre-Dame-des Neiges, de la Première Nation Innu Essipit, du support des CLD, des SADC, des MRC, des CRÉ des deux rives, ainsi que grâce à l'apport de subventions de la part du MAMROT et du MTQ;.

ATTENDU QUE depuis la reprise en 2008 du service saisonnier de traverse, de mai à octobre, entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, l'achalandage a connu une augmentation significative; le nombre de passagers qui était de 21 135 en 2008 a atteint 26 939 en 2012 pendant que pour cette même période le nombre de véhicules est passé de 8 366 à 11 279, démontrant ainsi que ce service répond à un réel besoin en jouant un rôle de complémentarité au réseau routier. ;

ATTENDU QUE les activités de la Traverse Trois-Pistoles/Les Escoumins permettent le maintien de 28 emplois directs et de 62 emplois indirects et de ce fait la démonstration de l'apport économique et de la pertinence de ce lien inter rive n'est plus à faire;

ATTENDU QUE dans le but d'augmenter les liens économiques entre les deux rives, la Compagnie de Navigation des Basques et l'ensemble des intervenants locaux et régionaux sont à réaliser un Plan stratégique de développement qui vise, non pas seulement à accroître l'achalandage du lien maritime, mais à renforcer l'activité économique des collectivités concernées;

ATTENDU QU'afin de respecter à nouveau dans un avenir rapproché les exigences réglementaires de Transports Canada/Sécurité maritime (cale sèche à tous les cinq ans) et de pourvoir aux dépenses engendrées par ces

exigences, les services de traverse Trois-Pistoles/Les Escoumins, Rimouski/Forestville et celle du Lac Témiscouata ont besoin impérativement d'un support et d'un appui financier de la part du gouvernement du Québec, lequel appui financier devra être adapté, selon la dynamique et les besoins spécifiques à chacun des trois services mentionnés et ce afin d'assurer la viabilité financière et la pérennité de chacune de ces entités;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est à mettre en place une Stratégie maritime pour le Québec et où l'on propose que les services de traverse identifiés dans la présente soient reconnues comme « *services de traverses intermédiaires* »;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu à l'unanimité,**

QUE : le Conseil de ville appuie sans réserve les démarches entreprises auprès du gouvernement du Québec et de la Société des Traversiers du Québec par la Compagnie de Navigation des Basques, ainsi que celles des traverses de Rimouski/Forestville et du Lac Témiscouata, afin que les services donnés par ces entités bénéficient d'une reconnaissance à titre de services de traverses intermédiaires et de ce fait qu'elles puissent obtenir le support financier récurrent nécessaire de la part des autorités gouvernementales.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

- 1) Prêt de rideaux de scène.
- 2) Modification au budget de l'OMH.

12 866

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Marc Lemay
Greffier**